



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 mai 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. ALLAERT - M. AUDARD - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY -
M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT -
Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY - M. BRESSAND -
M. BRUYERE - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE -
Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET -
M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN -
Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD -
M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER -
Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN -
M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA -
Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - Mme MASSU -
M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. PERRIN - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - M. VOUILLOT

Membres absents :

Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -
M. BRIOT - M. ETIEVANT (pouvoir à Mme DARCIAUX) - M. MILLOT (pouvoir à
M. GILLOT G.) - M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. OBRIOT (pouvoir à
M. PILLIEN) - M. PARIS - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) -
Mme TENENBAUM

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Affaires foncières - Convention SAFER / Communauté de l'Agglomération dijonnaise - Autorisation de sortie de réserve foncière sur la commune d'Orgeux

Dans le cadre de la convention SAFER/Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Communauté a accepté en 1994 le préfinancement de l'acquisition, par la SAFER, de diverses parcelles de terrain représentant une superficie totale de 44 ha 17 a 60 ca, situées sur les territoires des communes d'Orgeux et Varois et Chaignot.

Dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion de l'Eau, la SAFER a signé en 2000 une convention avec le Syndicat des Irrigants et la Chambre d'Agriculture, afin de mettre en œuvre les procédures foncières permettant de réaliser des bassins de stockage d'eau.

A cet effet, la SAFER sollicite l'accord de la Communauté pour la sortie de réserve foncière de plusieurs parcelles de terrain sur la commune d'Orgeux, qui doivent être attribuées à l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Bas-Mont, afin de lui permettre de procéder

à des échanges de terrains avec les propriétaires concernés par la réalisation de trois bassins d'irrigation sur les communes de Varois, Couternon et Saint-Julien.

Ces parcelles, situées au Nord-Est du territoire d'Orgeux, représentent une superficie totale de 8 ha 97 a 20 ca. Elles sont cadastrées section ZB n° 16 de 4 ha 63 a 30 ca, n° 15 de 39 a 50 ca, n° 11 de 2 ha 09 a 30 ca, n° 14 de 1 ha 02 a 70 ca, n° 13 de 44 a 20 ca et n° 12 de 38 a 20 ca.

La valeur de sortie de réserve foncière des terrains sera de 0,54 € le m², soit 48 448,80 €, lequel prix est conforme au montant du préfinancement effectué par la Communauté en 1994.

Conformément à l'article 3 de la convention précitée, l'aliénation de tout ou partie d'immeubles mis en réserve est subordonnée à l'accord de la Communauté.

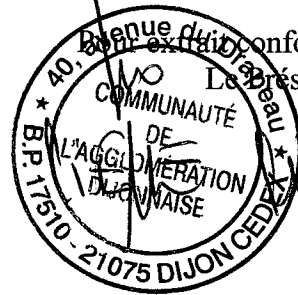
En considération de l'objet de la demande, il est proposé de donner une suite favorable.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'autoriser** la SAFER à sortir de la réserve foncière les parcelles situées sur la commune d'Orgeux, d'une superficie totale de 8 ha 97 a 20 ca, cadastrées section ZB n° 16 de 4 ha 63 a 30 ca, n° 15 de 39 a 50 ca, n° 11 de 2 ha 09 a 30 ca, n° 14 de 1 ha 02 a 70 ca, n° 13 de 44 a 20 ca et n° 12 de 38 a 20 ca ;
- **d'accepter** la cession par la SAFER à l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Bas-Mont ;
- **de dire** que la SAFER remboursera à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise la somme de 48 448,80 € correspondant au montant du préfinancement ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, toutes conventions à intervenir en vue de régulariser cette affaire.



Publié le **17 MAI 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2005



de Conseil du : 12 MAI 2005

du Conseil de Communauté du 12 mai 2005

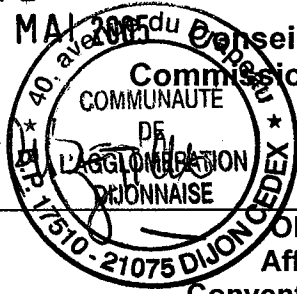
Préfecture de la Côte d'Or - Logement de 6 avril 2005

Déposé le :

18 MAI 2005



LE PRÉSIDENT



Objet du rapport
Affaires foncières



Convention SAFER/COMADI

Autorisation de sortie de réserve foncière sur la commune d'Orgeux

Synthèse

Dans le cadre de la convention SAFER/COMADI, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a assuré le préfinancement de l'acquisition, par la SAFER, de diverses parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune d'Orgeux.

La SAFER sollicite l'accord de la Communauté en vue de la sortie de réserve foncière de plusieurs parcelles, d'une superficie totale de 8 ha 97 a 20 ca, afin de les attribuer à l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Bas-Mont. L'Association procédera ensuite à des échanges de terrains avec des propriétaires concernés par la réalisation de trois bassins d'irrigation sur les communes de Varois, Couternon et Saint-Julien.

Conformément au montant du préfinancement, la valeur de sortie de réserve foncière est fixée à la somme de 48 448,80 €, soit 0,54 € le m².

Incidence financière

Crédits inscrits					Crédits demandés		
Ligne budgétaire		B.P.	B.S.	Disponible *	Ligne budgétaire		BS ou BP n + 1
Imputation	Intitulé				Imputation	Intitulé	

Subventions demandées (montants estimés)

Instances sollicitées	Montant demandé
⇒ État	
⇒ Région	
⇒ Département	
⇒ Autres :	

Observations

Avis de la commission

* Disponible après engagement ou réservation des crédits nécessaires à la réalisation des opérations approuvées depuis le début de l'exercice.

VU pour être annexé à délibération

du Conseil du 12 MAI 2005

DIJON, **DIJON**

LE PRÉSIDENT,

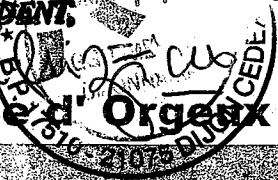
17 MAI 2005

RÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 MAI 2005

Commune d'Orgeux



SAINT-JULIEN

8ha97a20

ARCEAU

ORGEUX

VAROIS ET CHAIGNOT

ARC SUR TILLE

COUTERNON

